



SYCOMORE OPPORTUNITIES

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	21

Comptes annuels

Bilan actif	26
Bilan passif	27
Compte de résultat	28

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	30
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	31
Règles et méthodes comptables	36
Evolution des capitaux propres	41
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	42
Ventilation de l'actif net par nature de parts	43
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	44
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	45
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	46
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	47
Exposition directe sur le marché des devises	48
Exposition directe aux marchés de crédit.....	49
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	50
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	51
Créances et dettes : ventilation par nature.....	52
Frais de gestion, autres frais et charges	53
Engagements reçus et donnés.....	54
Autres informations	55
Détermination et ventilation des sommes distribuables	56
Inventaire.....	64
Inventaire des opérations à terme de devises.....	65

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	66
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	68
Synthèse de l'inventaire	69

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

01/25

Les marchés actions, particulièrement européens, ont démarré en fanfare, influencés par l'investiture de Trump. En fin de mois, l'émergence de DeepSeek, une start-up chinoise, a secoué les valeurs technologiques. Son modèle d'IA développé à moindre coût a entraîné une chute de l'action Nvidia. Cette innovation pose question sur les investissements massifs dans l'IA. Les banques centrales ont poursuivi l'assouplissement monétaire, n'empêchant pas les taux longs de remonter, poussés par les perspectives de croissance et l'émergence d'une prime de terme. Les effets sur les secteurs sensibles aux taux ont été significatifs, immobilier et services aux collectivités à la baisse et financières à la hausse. Le portefeuille actions en a profité via son exposition aux banques italiennes et espagnoles. L'exposition au secteur de la santé, a aussi été un contributeur positif. A l'inverse, Vonovia dans l'immobilier a été affecté par la hausse des taux. Arcadis a aussi été affecté par DeepSeek. Peu de mouvements sur le mois, la position en titres participatifs Renault a été écartée après un beau parcours.

02/25

Les marchés actions européens ont continué sur leur lancée en février pour enregistrer un début d'année record, en nette surperformance par rapport aux actions américaines. Malgré les tensions commerciales, les investisseurs ont salué les bons résultats des entreprises européennes, les élections allemandes et la potentialité d'un cessez-le-feu en Ukraine. Les secteurs financiers ou délaissés (télécoms et agro-alimentaires) en ont bénéficié. Le portefeuille actions en a profité via son exposition aux banques italiennes et espagnoles et E.On. A l'inverse, Prysmian et Assa Abloy ont souffert à la suite de résultats décevants. Le portefeuille a capitalisé sur son exposition aux actions, légèrement réduite en fin de mois à 54%. Après cette hausse marquée des actions, nous avons cédé certaines de nos convictions qui affichaient des performances opérationnelles en retrait (Novo Nordisk, Microsoft, United Rentals et Roche) ou offrant moins de potentiel (De Longhi) pour nous repositionner sur l'innovation santé aux Etats-Unis avec Eli Lilly et Intuitive Surgical, sur la cybersécurité avec Cyberark Software et des dossiers industriels en Europe (Siemens et Kemira).

03/25

Après un début d'année en fanfare, les marchés actions européens ont corrigé victime des tensions commerciales et de négociations de cessez-le-feu en Ukraine marquant le pas. La dégradation nette de la confiance du consommateur a particulièrement affecté les secteurs de la consommation et les menaces tarifaires les secteurs exportateurs (santé et technologie). Le portefeuille actions a particulièrement profité de son allocation sectorielle notamment sur les banques et les utilities. Notre sélection dans le secteur industriel (Prysmian, Assa Abloy), de la consommation (Darling Ingredients) et de l'immobilier (Vonovia) ont à l'inverse souffert d'un contexte défavorable et d'annonces de résultats sans relief. Le portefeuille a profité de la volatilité pour légèrement augmenter de 54 à 56% son exposition. Nous avons profité de la diminution de la participation de Wendel dans Bureau Veritas pour initier une position sur des niveaux attractifs. A l'inverse, nous avons pris des bénéfices en fin de mois sur Deutsche Telekom, Novartis et Waste Connections.

04/25

En avril 2025, les marchés financiers ont été profondément secoués par le « libération day » et ses conséquences. Après une phase de panique marquée par un effondrement des bourses, l'ouverture des négociations a rassuré permettant à ceux-ci de se ressaisir. Le portefeuille actions s'est bien tenu grâce à son exposition aux secteurs peu exposés aux tarifs (utilities et immobilier). La sélection a aussi été source de valeur ajoutée avec Banco Santander, Eli Lilly et Intuitive Surgical. L'exposition actions a été ajustée dynamiquement entre 50 et 60% pour tirer parti de la volatilité. Après des prises de bénéfices en fin de mois, elle atterrit à 54%. Dans la phase de panique, nous avons renforcé soit des dossiers exposés au plan de relance allemand (Infineon, Bilfinger) soit des entreprises cycliques trop fortement sanctionnées (Société Générale). A l'inverse, nous avons vendu TSMC pour diminuer le risque géopolitique dans le portefeuille et l'exposition internationale en faveur de l'Europe.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

05/25

En mai, les marchés actions européens ont pour la plupart effacé la correction provoquée par le « libération day », suite à l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours. Nos investissements se sont bien tenus grâce au rebond du secteur industriel (Prysmian, Bureau Veritas). Après ce retour à un environnement plus constructif, nous avons effectué une revue de portefeuille pour adopter un positionnement propice à une nouvelle phase de marché sans autant de craintes concernant la guerre tarifaire, avec des négociations certes, mais dans un contexte de ralentissement économique. Nous avons continué à prendre des bénéfices dans la hausse, notre exposition actions passant de 54% à 45% et des changements ont été effectués pour adapter le positionnement à cette période plus constructive pour le commerce mondial où les entreprises identifiées comme les grandes perdantes de la guerre tarifaire pourraient bénéficier de mesures plus équilibrées. Des allègements ont été effectués dans le secteur de la santé, confronté à un risque réglementaire élevé, pour se repositionner sur des acteurs offrant du potentiel en cas de négociations constructives, comme Autoliv dans l'automobile et Micron dans la technologie.

06/25

L'extension du conflit au Proche-Orient avec les frappes israéliennes sur les installations nucléaires iraniennes a entraîné une hausse du pétrole, de la volatilité et fait corriger les marchés actions européens dans la foulée. La faiblesse continue du dollar marque la persistance de la défiance des investisseurs qui craignent la remise en cause de l'indépendance de la Fed notamment. Dans ce contexte moins favorable, le portefeuille a bien résisté via sa diversification sur la technologie américaine en lien à l'IA (Micron, Nvidia, Stryker). A l'inverse, Renault a pâti du départ de son PDG emblématique Luca de Meo et Deutsche Telekom de la sortie par Softbank de sa filiale américaine T-Mobile. Le contexte géopolitique toujours très tendu allié à la très bonne résistance des marchés actions nous pousse à garder une allocation autour de 45% sur les actions. Côté valeur, nous avons cédé en fin de mois Micron Technology après un parcours boursier exceptionnel.

07/25

En juillet, les marchés américains ont atteint des records grâce aux Techs et à l'IA, soutenus par de solides résultats. Après le Japon, c'est au tour de l'Europe de signer un accord commercial avec les Etats-Unis (tarifs à 15%), cela a eu pour effet de soulager les bourses mais pesé sur l'euro. Le portefeuille a profité du contexte favorable via la diversification sur la technologie en lien à l'IA (Synopsys, MongoDB, Nvidia) et les bons résultats d'Assa Abloy. Les accords en demi-teinte avec des droits de douane qui restent à 15% allié à des niveaux records sur les marchés nous poussent à garder une allocation autour de 45% sur les actions. Nous avons été actifs dans la gestion des positions en prenant des bénéfices sur les valeurs Tech américaines (Nvidia, Synopsys) pour se repositionner sur des valeurs qui vont profiter du plan d'infrastructure allemand (Eli, Aurubis), qui devrait rebondir du fait de la signature d'accords commerciaux (Hermès, ASML) et qui vont profiter de l'allègement des réglementations financières (JP Morgan, BNP Paribas).

08/25

Le supplément de visibilité lié à l'aboutissement des négociations tarifaires, les baisses de taux probable de la Fed et les résultats solides des entreprises américaines ont continué de porter les marchés actions. A l'inverse, la France continue de préoccuper avec le potentiel départ du premier ministre et l'absence de consensus sur les efforts budgétaires. Le portefeuille a continué de profiter de sa diversification sur la technologie américaine via les bons résultats de MongoDB. Le ralentissement probable du commerce mondial après la mise en application des droits de douane nous pousse à garder une allocation autour de 45% sur les actions. Après le très beau parcours du secteur technologique, nous avons continué à alléger les positions via la vente d'Infineon pour se repositionner sur des valeurs qui vont profiter du plan d'infrastructure allemand (Siemens) et des valeurs de croissance américaines ayant corrigées (Sprouts Farmers et Intuitive Surgical). En fin de mois, nous avons allégé le positionnement sur la France via la cession de BNP Paribas.

09/25

En septembre, l'actualité économique fut contrastée : reprise timide en zone euro tirée par l'Allemagne et ralentissement du marché du travail aux Etats-Unis. La baisse tant attendue de la Fed a alimenté la hausse des marchés actions, plusieurs membres suggérant d'autres réductions si les données le permettent. A l'inverse, les taux d'intérêt longs britanniques ont atteint un plus haut de 27 ans, les obligations ont vacillé, et l'or a battu des records face aux incertitudes. Le portefeuille a profité de son exposition à la technologie (ASML) ainsi que sur les industriels (Prysmian et Bureau Veritas). La bonne tenue de l'économie américaine, l'augmentation de l'investissement dans l'IA, les effets procycliques de la déréglementation et des baisses de taux de la Fed vont soutenir la croissance et nous pousse à augmenter l'allocation sur les actions à 48% via achats de sociétés exportatrices profitant de l'accord tarifaire (AstraZeneca, Novartis, Hermès) et dans la technologie (Microsoft, ASML). Nous avons aussi profité du reclassement de la participation de Wendel dans Bureau Veritas pour augmenter notre position.

10/25

En dépit d'un 'shutdown' américain plus long que d'ordinaire, privant le pays de statistiques, les marchés actions ont progressé, portés par des bons résultats du troisième trimestre, une reprise de l'activité allemande, la confirmation des baisses de taux par la Fed et une détente bienvenue sur les marchés obligataires. Comme le mois précédent, le portefeuille a tiré avantage de sa diversification vers les Etats-Unis, la technologie et les utilities européennes. La sélection des titres a également pesé positivement grâce aux résultats convaincants d'Assa Abloy et Bureau Veritas dans l'industrie, ainsi que d'Intuitive Surgical dans la santé. L'exposition actions atteint près de 50 % après des arbitrages début octobre, renforçant la diversification hors Europe (Baidu en Asie, JP Morgan aux Etats-Unis), l'ajout du titre de défense Babcock et d'Unilever, très présent sur le consommateur émergent, pour réduire la part des banques après leur fort rebond. Le secteur bancaire ressort finalement comme principal frein à la performance, notamment suite aux résultats décevants de Bankinter.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

11/25

Le marché est resté agiter entre attentes de baisses de taux et inquiétudes sur la rentabilité des capex IA. L'accord sur la fin du shutdown a brièvement soutenu le sentiment. Le relais attendu des résultats de Nvidia, pourtant solides, ont été accueillis de façon mitigée sur des prises de bénéfices et craintes de valorisations excessives. Le portefeuille a souffert de sa diversification vers la technologie américaine. La sélection des titres a aussi impacté avec des prises de bénéfices sur Bureau Veritas, Prysmian et Eaton Corp dans l'industrie. Nous avons conservé une allocation équilibrée autour de 50% sur les actions, elle permet de rester exposé à un contexte constructif, porté par le super-cycle IA, l'assouplissement monétaire et une reprise graduelle de la croissance tout en gérant la volatilité accrue et le manque de visibilité. Nous avons continué à accentuer la diversification sur la thématique IA sur l'ensemble de la chaîne de valeur : Nokia, Coherent et Nextera ainsi qu'un renforcement dans la consommation via EssilorLuxottica et LVMH. Nous avons réduit nos positions dans l'industrie (Siemens et Relx) et dans la santé (Novartis).

12/25

En décembre, les marchés ont été dominés par l'assouplissement monétaire attendu de la Fed, une forte émission de dette souveraine et corporate et une volatilité accrue des taux longs. Signe de cette nervosité sur les obligations, malgré des marchés actions au plus haut, l'or et ses dérivés ont atteint des nouveaux records. Le portefeuille a bénéficié de son exposition aux marchés actions européens notamment dans l'industrie ainsi qu'à une sélection de titres très contributrices dans le secteur de la technologie (Coherent aux Etats-Unis et Naura Technology en Asie) et des télécoms (Telecom Italia et Baidu en Asie). Nous avons mis à profit la correction sur les actions américaines pour augmenter la pondération actions après des prises de bénéfices en début de mois. Cette stratégie de renforcement sur accès de volatilité sera maintenue tant que nous resterons constructifs. Nous avons renforcé le secteur bancaire européen avec l'introduction de Natwest et Santander arbitrer partiellement par une cession de KBC Group. Nous avons pris des bénéfices sur ASML, Bilfinger et Prysmian.

Sur la période, le fonds enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période*	Performance de l'indicateur de référence 50% €ster capitalisé + 50% Stoxx Europe 600 Net Total Return
A	+9,12%	+10,95%
I	+10,00%	+10,95%
ID	+10,00%	+10,95%
R	+8,58%	+10,95%

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

- Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'évolution de l'actif net est présentée depuis la clôture du précédent exercice :

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE OPPORTUNITIES A	331.09	13 746.37		361.30	11 429.66	
SYCOMORE OPPORTUNITIES I	359.68	40 493.45		395.65	39 655.91	
SYCOMORE OPPORTUNITIES ID	315.45	134 472.80		346.38	134 472.80	
SYCOMORE OPPORTUNITIES R	307.83	197 679.22	122 387 995.47	334.24	168 782.54	122 813 659.94
SYCOMORE OPPORTUNITIES X	-	-		-	-	

INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 31 décembre 2025, la SICAV détenait des parts ou actions des OPC suivants :

- SYCOMORE PARTNERS

SYCOMORE OPPORTUNITIES

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	0
Vente Actions	0
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0
Achat Option	0
Vente Option	0

MOUVEMENTS	
Achat OPC	7
Vente OPC	54
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Fonds nourricier n'a pas recours aux produits dérivés.

Le Fonds maître intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE. Les instruments utilisés sont de nature futures et options. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action, ou en couverture du risque de change, à la discrétion de l'équipe de gestion. Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à la sélection des actions en portefeuille. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Le fonds Maître peut également conclure des contrats négociés de gré à gré tels que :

- Des « Contracts For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.
- Des contrats d'échange de performance ou « Total Return Swaps » (ci-après les « TRS »). Les TRS consistent en un échange de la valeur d'un panier d'actions à l'actif du fonds Maître contre la valeur d'un indice financier. Ils servent à la gestion du niveau d'exposition du fonds Maître aux marchés d'actions et à l'optimisation de la gestion de sa trésorerie.

L'engagement du fonds Maître sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds Maître intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, EMTN (sans composante optionnelle) ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de souscription ou de conversion, et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis.

Dans tous les cas, l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés ne peut conduire à une surexposition du portefeuille.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP maître n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA). Le fonds maître a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management a confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Market. Sycomore Global Market reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025*

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra être mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 589 K€
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 3 419 K€
Nombre de bénéficiaires : 70, dont 36 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 7 757 K€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2025.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE OPPORTUNITIES
Identifiant d'entité juridique : 9695 00N1MLQB10AF57 16
Date de publication : 23/01/2026

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds étant un Fonds nourricier investissant au moins 95% de son actif net dans des parts du fonds maître Sycomore Partners (le « Fonds Maître »), le Fonds nourricier promeut les mêmes critères environnementaux et/ou sociaux que le Fonds Maître, ajustés de 5% en raison des liquidités pouvant être détenues par le Fonds nourricier.

L'objectif du Fonds Maître est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales sur la base de critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché.

La politique d'investissement s'appuie sur une approche participative qui tire parti de l'ensemble des expertises de Sycomore AM en matière d'allocation, de sélection de titres et de construction de portefeuille. Concernant la sélection de titres, l'équipe de gestion puise dans les plus fortes convictions de nos stratégies clés, incluant les gestions multithématiques en actions européennes (grandes et petites/moyennes capitalisations), ainsi que les gestions thématiques axées sur l'environnement, le social et la technologie.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Fonds Maître ou le Fonds nourricier sont conformes aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'ils promeuvent.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les principales métriques de performance en matière de durabilité affichaient en 2025:

- Note SPICE moyenne pondérée de 3,6/5 pour le portefeuille : cette performance reflète l'exposition du fonds à des sociétés associées à des pratiques ESG leur valant une notation supérieure à 3/5 (sur une échelle de 1/5 à 5/5), seuil minimum pour intégrer l'univers d'investissement du fonds pour les positions acheteuses,
- NEC moyenne pondérée de 9%, même niveau que l'impact environnemental moyen généré pour remplir une fonction donnée telle que se nourrir, se déplacer, se loger, se chauffer, se vêtir, etc...
- Contribution sociétale de +29%, portée par l'impact sociétal positif de certains secteurs clés comme la santé, l'éducation ou les télécommunications.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, ces mêmes indicateurs valaient:

- Note SPICE moyenne pondérée à 3,6/5
- NEC à 9%,
- Contribution Sociétale à +39%.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Le Fonds Maître réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif social ou environnemental. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme contribuant positivement aux enjeux environnementaux ou sociaux à travers leurs produits ou services ou à travers leurs pratiques.

La qualification d'un investissement durable requiert 1/ l'atteinte d'un score minimal sur au moins l'un des indicateurs de contribution positive de la définition d'investissement durable établie par Sycomore AM, 2/ l'absence de préjudices importants, 3/ des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM^[6].

Il convient de noter que, en ce qui concerne les investissements du Fonds Maître dans des sociétés, ce dernier s'engage à ce qu'au moins 25% des sociétés investies soient des investissements durables en vertu des conditions énoncées dans le présent document, que l'objectif de ses investissements soit environnemental ou social.

[\[6\] Politique d'intégration ESG de Sycomore AM](#)

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre éléments sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement au niveau du Fonds Maître.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable au niveau du Fonds Maître :

- 1. Comme indiqué dans la politique ISR de la société de gestion :** les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- 2. Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 :** identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire. Les entreprises faisant l'objet d'une classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- 3. Notation SPICE inférieure à 3/5 :** La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur une ou plusieurs incidences négatives.
- 4. Selon la politique d'incidence négative (PAI) de Sycomore AM^[7] :** une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I du règlement SFDR est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations Unies/Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, seront déclarées comme « non durables ».

[7] D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au niveau du Fonds Maître, les incidences négatives sur les facteurs de durabilité impliquent des indicateurs à deux niveaux :

- 1. Pour les investissements durables uniquement** : une politique PAI s'appuyant directement sur les indicateurs figurant au tableau 1 de l'annexe I et tous les indicateurs pertinents indiqués dans les tableaux 2 et 3.
- 2. Pour l'ensemble des investissements du produit financier** : Le cadre de l'analyse SPICE couvre l'ensemble des enjeux visés par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, avec la capacité de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique PAI : chaque facteur de durabilité visé au tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillés dans la politique PAI de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards).

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés suivant une approche de double matérialité. La politique PAI de Sycomore AM détaille comment les enjeux couverts par les PAI sont couverts par SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses, la conformité de la politique d'exclusion, le respect de la politique PAI) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;

- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, au niveau du Fonds Maître, les analystes examinent systématiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des enjeux de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'Homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Les principales incidences négatives, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont prises en compte pour tout investissement du portefeuille à

SYCOMORE OPPORTUNITIES

travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable, tout investissement doit se conformer à la politique PAI visant notamment les principaux impacts négatifs.

Les informations relatives aux principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Fonds.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

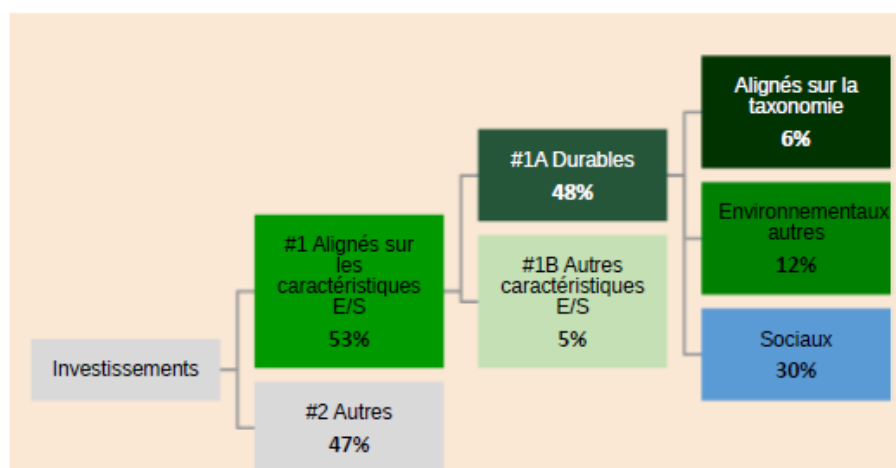
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	Funds	3.50	FRA
ASSA ABLOY AB Class B	Industrials	3.06	SWE
Bureau Veritas SA	Industrials	2.54	FRA
Danone SA	Consumer Staples	2.22	FRA
Banco Santander, S.A.	Financials	1.95	ESP
Intesa Sanpaolo Vita S.p.A.	Financials	1.79	ITA
E.ON SE	Utilities	1.60	DEU
Vonovia SE	Real Estate	1.58	DEU
FincoBank SpA	Financials	1.32	ITA
NatWest Group Plc	Financials	1.30	GBR
Prysmian S.p.A.	Industrials	1.16	ITA
ASML Holding NV	Information Technology	1.03	NLD
JPMorgan Chase & Co.	Financials	1.00	USA
Infineon Technologies AG	Information Technology	0.97	DEU
NVIDIA Corporation	Information Technology	0.95	USA



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*



SYCOMORE OPPORTUNITIES

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	%
Industrials	8.66
Financials	8.28
Information Technology	4.07
Utilities	3.60
Consumer Staples	2.71
Health Care	1.76
Real Estate	1.58
Materials	1.06
Communication Services	0.69
Consumer Discretionary	0.51

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

SYCOMORE OPPORTUNITIES

concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

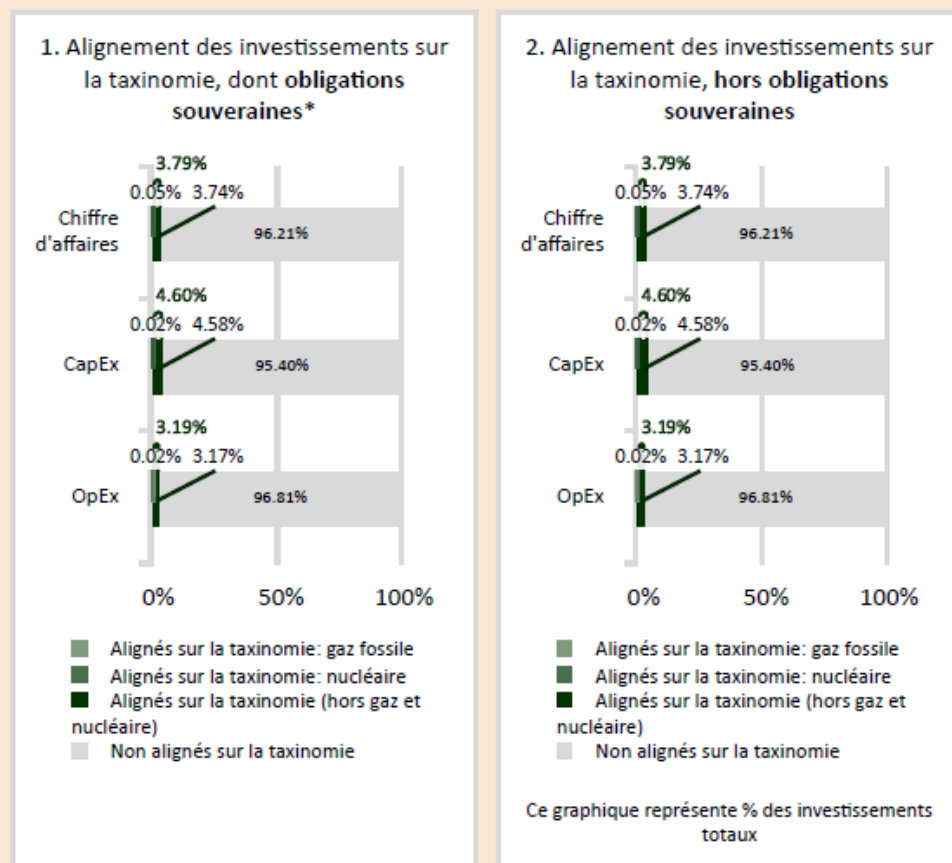
Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de fournir ce chiffre.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté de 4% à 6% comparé au dernier exercice.

lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 12%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

30% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

47% des investissements étaient de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de produits dérivés conservés à des fins de liquidité. Par définition, ces investissements ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :

o Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.

o L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :

- § Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;

- § Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
- § Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
- § Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
- § A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le fonds a sous-performé l'indice de référence large.



SYCOMORE OPPORTUNITIES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

SYCOMORE OPPORTUNITIES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier SYCOMORE OPPORTUNITIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.04.09 18:18:32
+0200



SYCOMORE OPPORTUNITIES

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	122,540,159.92	121,999,800.51
OPCVM	122,540,159.92	121,999,800.51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	122,540,159.92	121,999,800.51
Créances et comptes d'ajustement actifs	5,018.93	17,586.37
Comptes financiers	397,071.19	513,419.11
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	402,090.12	531,005.48
TOTAL ACTIF I+II	122,942,250.04	122,530,805.99

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-	-
Capital	112,187,796.65	127,044,531.98
Report à nouveau sur revenu net	1,287.24	836.16
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	160,157.71	703.28
Résultat net de l'exercice	10,464,419.13	-4,658,075.12
Capitaux propres I :	122,813,660.73	122,387,996.30
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	122,813,660.73	122,387,996.30
Passifs éligibles :	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs :	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	128,589.31	142,809.69
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	128,589.31	142,809.69
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	122,942,250.04	122,530,805.99

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	3,483.97	13,934.60
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	3,191,682.95	522,818.47
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	10,942.91	16,214.33
Sous-total Produits sur opérations financières	3,206,109.83	552,967.40
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-	-
Sous-total charges sur opérations financières	-	-
Total Revenus financiers nets (A)	3,206,109.83	552,967.40
Autres produits :	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-1,398,568.34	-1,223,422.90
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-1,398,568.34	-1,223,422.90
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	1,807,541.49	-670,455.50

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-84,844.24	-74,382.42
Sous-total Revenus nets I = C + D	1,722,697.25	-744,837.92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-	-
Plus et moins-values réalisées	698,355.74	509,509.60
Frais de transactions externes et frais de cession	-	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	698,355.74	509,509.60
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-35,085.01	-47,663.08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	663,270.73	461,846.52
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	8,366,782.11	-4,506,235.93
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	8,366,782.11	-4,506,235.93
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-288,330.96	131,152.21
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	8,078,451.15	-4,375,083.72
Acomptes :	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	10,464,419.13	-4,658,075.12

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds Nourricier (Sycomore Opportunities) est de réaliser une performance, nette de frais de gestion, supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé, sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, en étant investi en permanence et à hauteur d'au moins 95% de son actif net en parts du fonds Maître (Sycomore Partners).

Le fonds Nourricier investira en parts MF du fonds Maître et pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Le fonds Maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé, sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales intégrant des critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché. Cet objectif est apprécié net de frais.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	422.36	354.11	370.30	359.68	395.65
Actif net (en k EUR)	178,101.32	87,277.66	37,163.45	14,564.74	15,689.89
Nombre de titres					
Parts C	421,680.1543	246,468.9359	100,357.7349	40,493.4476	39,655.9059

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	20.25	-65.84	11.66	1.35	2.12
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	2.01	2.40	5.89	0.72	7.88

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	396.53	330.80	344.21	331.09	361.30
Actif net (en k EUR)	40,921.02	23,288.21	6,803.30	4,551.42	4,129.64
Nombre de titres					
Parts C	103,196.0931	70,397.9525	19,764.4194	13,746.3658	11,429.6576

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	19.12	-61.62	10.89	1.25	1.95
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.27	0.51	3.81	-2.65	4.46

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	374.29	310.69	321.68	307.83	334.24
Actif net (en k EUR)	89,741.35	69,941.94	66,675.57	60,851.97	56,414.43
Nombre de titres					
Parts C	239,761.1736	225,112.1977	207,272.8543	197,679.2169	168,782.5394

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	18.12	-57.97	10.23	1.16	1.81
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.89	-1.15	2.00	-4.11	2.54

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	468.73	392.98	410.95
Actif net (en k EUR)	8,858.52	3,978.14	764.81
Nombre de titres			
Parts C	18,898.9855	10,122.7500	1,861.0338

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	22.59	-73.07	12.94
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts C	2.71	2.66	6.53

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	394.29	328.59	341.40	315.45	346.38
Actif net (en k EUR)	84,002.95	69,977.70	45,909.12	42,419.86	46,579.71
Nombre de titres					
Parts D	213,044.5292	212,957.8276	134,472.8013	134,472.8013	134,472.8013

Date de mise en paiement	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	10.78	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	2.28	2.23	5.43	0.56	6.92
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-61.12	-	-	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés
X	FR0010865931	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
I	FR0010473991	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/ CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).

SYCOMORE OPPORTUNITIES

A	FR0010120931	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
R	FR0010363366	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs
ID	FR0012758761	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/ CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la part X non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Frais facturés au fonds Nourricier	Assiette	Taux barème				
		Part X	Part I	Part A	Part R	Part ID
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, centralisation, gestion comptable, distribution, frais juridiques ...)	Actif net	Taux annuel TTC maximum				
		0.50%	0.50%	1.30%	1.80%	0.50%
Frais indirects (fonds Maître)	Actif net	Néant*				
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant				
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	10 euros TTC maximum sur les OPC				
Commission de surperformance	Actif net	Néant	15% TTC au-delà de l'indice composite STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STER capitalisé, avec High Water Mark			

Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

*** Le fonds Nourricier est investi en parts "MF" du fonds Maître, réservées aux fonds nourriciers. Ces dernières ne supportent pas de frais, de sorte que la performance du fonds Nourricier ne soit pas grevée par le prélèvement de frais au niveau du fonds Maître.**

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part X non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans glissants. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er janvier 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance est supérieur à celui d'un OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au dernier jour de bourse de chaque exercice précédent, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

En raison d'un décalage de la date de clôture de l'exercice comptable du Fonds du dernier jour de bourse du mois de décembre au dernier jour de bourse du mois de mars, intervenue dans le courant de l'année 2023, la période de cristallisation initiée le 1er janvier 2023 prendra exceptionnellement fin le 29 mars 2024 afin de l'aligner sur la nouvelle date de clôture des exercices fiscaux du Fonds.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

- Capitalisation pour la part I.
- Capitalisation pour la part A.
- Capitalisation pour la part R.
- Capitalisation et/ou Distribution pour la part ID.

Affectation des plus-values nettes réalisées

- Capitalisation pour la part I.
- Capitalisation pour la part A.
- Capitalisation pour la part R.
- Capitalisation et/ou Distribution pour la part ID.

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	122,387,996.30	157,316,250.29
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	2,804,371.51	10,986,494.72
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-13,176,081.65	-39,067,762.77
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1,807,541.49	-670,455.50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	698,355.74	509,509.60
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	8,366,782.11	-4,506,235.93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-75,304.77	-730,187.31
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-1,449,616.80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	122,813,660.73	122,387,996.30

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	42.9821
Nombre de titres rachetés	880.5238
Catégorie de classe A (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	342.1472
Nombre de titres rachetés	2,658.8554
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	8,213.8594
Nombre de titres rachetés	37,110.5369
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	357.19
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010120931	A	Revenus nets : Capitalisation	EUR	4,129,641.94	11,429.6576	361.30
FR0010363366	R	Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	56,414,425.45	168,782.5394	334.24
FR0010473991	I	Revenus nets : Capitalisation	EUR	15,689,885.77	39,655.9059	395.65
FR0012758761	ID	Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	46,579,707.57	134,472.8013	346.38
		Revenus nets : Capitalisation et/ou distribution				
		Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation et/ou distribution				

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	397.07	-	-	-	397.07
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	397.07

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	397.07	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	397.07	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2025, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR001400EUT9	SYCOMORE PARTNERS FCP CLASSE MF DIS 72D	Sycomore Asset Management SA	Dynamic Allocation	France	EUR	122,540,159.92
TOTAL						122,540,159.92

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	5,018.93
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	5,018.93
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	123,550.66
Autres créditeurs divers	5,038.65
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	128,589.31

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	75,811.55	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	56,907.24	1.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,042,789.44	1.80
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	223,060.11	0.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	122,540,159.92
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	312,679.12	29,275.75
Sommes distribuables au titre du revenu net	312,679.12	29,275.75
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	312,679.12	29,275.75
Total	312,679.12	29,275.75
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	84,340.57	54,720.94
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	84,340.57	54,720.94
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	84,340.57	54,720.94
Total	84,340.57	54,720.94
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	51,047.04	-36,528.71
Sommes distribuables au titre du revenu net	51,047.04	-36,528.71
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	51,047.04	-36,528.71
Total	51,047.04	-36,528.71
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	22,317.72	17,185.58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	22,317.72	17,185.58
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	22,317.72	17,185.58
Total	22,317.72	17,185.58
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	428,788.59	-813,340.81
Sommes distribuables au titre du revenu net	428,788.59	-813,340.81
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	428,788.59	-813,340.81
Total	428,788.59	-813,340.81
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	305,898.71	230,485.56
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	305,898.71	230,485.56
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	305,898.71	230,485.56
Total	305,898.71	230,485.56
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,287.24	836.16
Revenus nets	930,182.50	75,755.85
Sommes distribuables au titre du revenu net	931,469.74	76,592.01
Affectation		
Distribution	930,551.78	75,304.77
Report à nouveau du revenu de l'exercice	917.96	1,287.24
Capitalisation	-	-
Total	931,469.74	76,592.01
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	134,472.8013	134,472.8013
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	6.92	0.56
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	160,157.71	703.28
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	250,713.73	159,454.44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	410,871.44	160,157.72
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	410,871.44	160,157.72
Capitalisation	-	-
Total	410,871.44	160,157.72
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	134,472.8013
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				122,540,159.92	99.78
OPCVM				122,540,159.92	99.78
SYCOMORE PARTNERS FCP CLASSE MF DIS 72D	1,151,044.1473	106.46	EUR	122,540,159.92	99.78
Créances				5,018.93	0.00
Dettes				-128,589.31	-0.10
Autres comptes financiers				397,071.19	0.32
TOTAL ACTIF NET			EUR	122,813,660.73	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

SYCOMORE OPPORTUNITIES

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total					
			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	122,540,159.92
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	402,090.12
Autres passifs (-)	128,589.31
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	122,813,660.73